NON CLASSÉ

Expérimentation de signalisation routière relative au péage sans barrière

31 AOÛT 2022

Le présent arrêté prévoit l'expérimentation d'un dispositif de signalisation routière composé de panneaux, implanté sur une section de l'autoroute A79 dont la mise en service est prévue au dernier trimestre de l'année 2022, gérée par la société ALIAE.

L'objet de ce dispositif de signalisation expérimental est de signaler sur l'autoroute A79 une section à péage en flux libre, dispositif de péage permettant l'identification des véhicules et la perception du montant du péage sans recours à une barrière physique. La signalisation expérimentée vise à indiquer aux usagers circulant sur l'autoroute A79 leur approche de l'entrée sur la section à péage, leur prescrire l'obligation de payer le péage, les informer sur les modalités de paiement et leur indiquer la fin de cette section.

Consulter l'arrêté